

28/09/2017 : Perturbateurs endocriniens : la gauche et les Verts retardent l'application des critères d'identification – Françoise Grossetête et Angélique Delahaye (LR, PPE, Fr)

« Nous regrettons ce vote. Après les retards pris par la Commission et les tergiversations des États membres, notre Parlement prend la responsabilité d'apparaître comme un nouvel obstacle à la mise en œuvre rapide de critères d'identification des perturbateurs endocriniens. En effet, cela fait des années que nous appelons de nos vœux cette définition » ont déclaré les députées européennes Françoise Grossetête et Angélique Delahaye suite à l'adoption en commission Environnement/santé d'une objection parlementaire remettant en cause les propositions de la Commission européenne en la matière.

« A ce stade, il convient d'être avant tout pragmatique. Les critères retenus par la Commission et les États membres ne sont pas parfaits mais sont fondés sur la définition retenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ils ont le mérite d'exister. Cela permettra à l'Europe d'être une fois de plus à l'avant garde dans la protection des citoyens en nous dotant d'un des cadres législatif les plus stricts au monde en matière de contrôle des perturbateurs endocriniens. Ici, comme souvent, le mieux est l'ennemi du bien » ont réagi les eurodéputées, alors que certains estiment que le compromis sur la table, fruit de plusieurs mois de discussions acharnées entre Commission et États membres, ne va pas encore assez loin.

« Nos concitoyens ne peuvent pas comprendre que des considérations juridiques ou institutionnelles priment sur la nécessité de protéger la santé publique. Cette définition est fondamentale et nous en avons besoin aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre! » ont-t-elles conclu, espérant que le rapport de force pourra être inversé lors du vote en session plénière.